

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00601

Numéro SIREN : 514 302 165

Nom ou dénomination : EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2022 sous le numéro de dépôt A2022/003987

EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.275.000 €
Siège social : 1 rue Pierre Sémard
Dreux (Eure et Loir)
Siren 514 302 165 RCS Chartres

(ci-après, la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 20 JUILLET 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
Et le vingt juillet à dix heures,

[...]

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Démission du Président et nomination d'un nouveau Président en remplacement

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Président et pris acte de la démission de Monsieur Didier THARREY de ses fonctions de Président à compter de ce jour, décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

EXPERTS DEVELOPPEMENT ENTREPRISE, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé 1 rue Pierre Semard à Dreux (28100), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Chartres sous le numéro 911 392 975, représentée par Monsieur Yoann DEBOUCHAUD, Président.

La société EXPERTS DEVELOPPEMENT ENTREPRISE disposera des pouvoirs prévus par la Loi et les statuts.

L'assemblée générale décide de fixer éventuellement la rémunération du Président de la Société lors d'une réunion ultérieure.

L'assemblée générale, décide en outre que la société EXPERTS DEVELOPPEMENT ENTREPRISE bénéficiera du remboursement de ses frais de représentation et des frais professionnels qu'elle engagera pour le compte de la Société dans le cadre de son mandat, sur présentation des justificatifs.

La société EXPERTS DEVELOPPEMENT ENTREPRISE, représentée par son président, Monsieur Yoann DEBOUCHAUD, ès-qualités, accepte d'exercer le mandat de Président qui vient de lui être conféré et déclare qu'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de Président ne lui est applicable.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

25
X

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de publicité

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée,

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été clos et signé par le Président.


Certifié conforme
Le Président,
M. Didier THARREY
Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société

Pour la société **EXPERTS DEVELOPPEMENT ENTREPRISE,***
représentée par Monsieur Yoann DEBOUCHAUD
Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société »

Yb *RF*